

## **Instrument de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA)**

---

**Pour formaliser votre demande d'examen CE de type, vous devez transmettre au LNE :**

- Le formulaire de demande d'examen de type (720 CIM 0701) complété et signé ;
- Une lettre de demande à entête de votre société avec un dossier constitué des éléments suivants : (voir notes de (1) et (8) en fin de document)

### **Partie I • Présentation générale de la demande**

- présentation succincte de la société <sup>(2)</sup>,
- motivations de la demande (caractère innovant de la demande, intérêt économique etc.),
- lieu de production, s'il diffère du siège social,
- coordonnées du fabricant et présentation de ses activités, s'il diffère du demandeur.
- dans le cas où le demandeur du certificat d'approbation CE de type n'est pas le fabricant, joindre une lettre (document original) désignant le demandeur comme mandataire dans laquelle le fabricant déclare également avoir pris connaissance de la nécessité de produire ultérieurement des instruments conformes au type certifié en France,
- déclaration écrite indiquant que la demande n'a pas été introduite auprès d'un autre organisme notifié,
- déclaration écrite précisant que la norme EN 45 501 a été complètement appliquée,
- lieu où les instruments seront présentés pour l'examen CE de type,
- déclaration de conformité des instruments aux exigences de la directive européenne relative à la compatibilité électromagnétique, ou la déclaration que la vérification de cette conformité s'effectue de façon concomitante à l'examen de type <sup>(3)</sup>,
- cahier des charges selon lequel l'examen de type est demandé :
  - Directive européenne 2009/23/CE,
  - EN 45 501:1992/AC:1993,
  - Guide WELMEC 2,
- copie du certificat et du rapport d'essais afférent, s'il existe une certification prononcée dans un autre pays de l'Union Européenne et si le demandeur souhaite faire valoir une reconnaissance d'essais <sup>(5)</sup>,
- courrier du bénéficiaire des essais effectués dans un autre pays de l'Union Européenne (si ce bénéficiaire est différent du demandeur) autorisant le demandeur à utiliser les résultats des essais fournis.

### **Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

## Partie II • Fiche signalétique récapitulative

Cette fiche a pour but de récapituler les caractéristiques principales de l'IPFNA, soit :

- le type de l'instrument et de montage des capteurs (classique ou non, critique ou non - voir guide Welmec 2.4)
- la désignation du type,
- la classe de précision visée (I, II, III, IIII),
- valeur du plus petit échelon e,
- valeur du nombre maximum d'échelons n,
- mono ou multi-échelons,
- mono ou multi-étendues,
- portée minimale Min,
- portée maximale Max,
- étendue de température,
- tension d'alimentation,
- caractéristiques des différents modules constituant le prototype fourni :
  - module indicateur (préciser les différents dispositifs de mise à zéro, de tare,...),
  - cellules de pesées (analogiques et/ou numérique).

## Partie III • Eléments descriptifs de l'instrument

Ces éléments sont spécifiés au paragraphe 10 du guide WELMEC 2.

- Description générale du type, explications nécessaires pour comprendre le fonctionnement de l'instrument (notice d'utilisation),
- Document de conception, schémas et plans des composants, sous-ensembles, circuits électriques, en particulier concernant le récepteur de charge, le système de leviers, les dispositifs pour appliquer la force aux cellules de pesées, les éléments de connexion électrique, les cellules de pesées, l'indicateur,
- Utilisation prévue, genre d'instrument,
- Liste des descriptions et des données caractéristiques de tous les dispositifs incorporés dans l'instrument,
- Moyens de protection des composants, des commandes,
- Fonctions des instruments calculateurs de prix (pour la vente directe au public),
- Description des interfaces
  - types, usage prévu, immunité par rapport aux influences et instructions externes,
  - dispositifs périphériques présentés pour être connectés lors des essais de perturbations,
- Réactions de l'instrument aux défauts significatifs
- Division de l'instrument en modules – par exemple : cellules de pesées, système mécanique, indicateur, afficheur – indiquer les fonctions de chaque module et les fractions pi des erreurs maximales tolérées
  - pour les modules qui ont déjà été examinés, référence des certificats d'essai,
  - pour les cellules de pesées, référence des certificats d'essais ou à l'évaluation selon la R60.
- Dans le cas d'une demande d'examen CE de type en approche modulaire , vous devez nous fournir :
  - Un prototype représentatif de votre fabrication,
  - La fiche de compatibilité des modules du prototype fourni,
  - La procédure de fabrication des IPFNA et la procédure de vérification de la fiche de compatibilité des modules,

- La liste des modules (dispositifs indicateurs, cellules de pesée,...) à citer dans le certificat d'approbation CE de type,
- Une copie du certificat d'essai à jour de chacun de ces modules,
- Les autorisations écrites originales des fabricants des modules concernés.

#### **Partie IV ● Marquages et scellements de l'instrument**

- un projet de plan de scellement de l'instrument,

En approche modulaire, la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné. Il faut fournir un plan de scellement du boîtier de raccordement des cellules de pesées. Ces scellements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

- un projet de plaque d'identification de l'instrument,

Cette plaque doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type

- un schéma faisant apparaître l'emplacement des différentes inscriptions réglementaires (plaque d'identification, marquage CE et marques associés, marques de vérifications)

#### **Partie V ● Manuel d'utilisation de l'instrument**

Il doit être rédigé en langue française.

#### **Partie VI ● Documents destinés à être annexés au certificat d'approbation CE de type <sup>(6) (7)</sup>**

Les documents suivants sont à fournir, dans la mesure du possible, dans le dossier initial :

- un projet de notice descriptive,
- un plan de scellement, faisant également apparaître l'emplacement des marques de vérification,
- un schéma de la plaque d'identification ,
- une photographie en couleur de l'instrument.

## Notes générales :

- (1) Les éléments techniques doivent assurer une description détaillée de l'instrument. Cette description doit être rédigée en langue française. Elle doit comprendre les notices, plans, schémas ou photographies nécessaires à la description et à la compréhension du fonctionnement de l'instrument. Des plans comportant des indications en langue étrangère peuvent être admis dans la mesure où ils restent compréhensibles et où il n'est pas prévu de les annexer au certificat d'examen de type.
- (2) Les éléments relatifs à la présentation de la société ne sont à fournir que lorsqu'il s'agit de votre première demande d'examen de type auprès du LNE.
- (3) Pour ce qui concerne la susceptibilité électromagnétique, les niveaux de sévérité, les procédures d'essais et les critères d'acceptation à appliquer sont ceux prévus pour l'examen de type.
- (4) **Dans le cas où l'instrument comprend un logiciel, il convient de prendre en compte les éléments demandés dans la fiche « Logiciel », en addition à ceux demandés dans la présente fiche.**
- (5) Dans le cadre d'une reconnaissance d'essais réalisés par un organisme de métrologie légale d'un autre pays membre de l'Union Européenne, les simples copies des rapports peuvent être jointes au dossier par le demandeur pour faciliter l'instruction du dossier. Toutefois, ces rapports devront être soit transmis directement par l'organisme de délivrance au LNE, soit être fournis par le demandeur sous la forme de copies certifiées conformes par l'organisme de délivrance (tampons originaux) afin de garantir la conformité aux documents originaux.
- (6) Les documents destinés à être annexés au certificat d'examen de type peuvent être fournis sous la forme de fichiers informatiques de format WORD97 ou compatibles. Ils doivent comporter des indications exclusivement en langue française. Ils doivent être établis sans entête ni cartouche et ne doivent pas comporter de titre.
- (7) Pour rédiger le projet de notice descriptive devant être annexé au certificat d'examen de type, vous pouvez prendre exemple sur des certificats existants. A cet effet, il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les certificats d'examen de type (décisions d'approbation de modèle) des instruments de mesure accompagné(e)s de leurs annexes sont disponibles sur le site Internet de la sous-direction de la métrologie dont l'adresse est la suivante : [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les certificats d'examen de type sont accessibles sur le site Internet du LNE : [www.lne.fr](http://www.lne.fr).
- (8) Des documents complémentaires peuvent vous être demandés au cours de l'instruction du dossier.

Dans le cadre d'une demande de complément de certificat d'examen de type, il n'est pas nécessaire de renvoyer la totalité des documents listés ci-dessus. La liste des documents nécessaires pour l'instruction du complément est communiquée par le LNE à réception du détail des modifications opérées sur la conception de l'instrument. Le fabricant de l'instrument doit par ailleurs s'engager à ce que les parties de la conception ne faisant pas l'objet du complément restent inchangées.